

## Groupe de travail 2 : Les relations Pouvoirs Publics/associations

L'axe de travail proposé porte sur la clarification des relations entre les pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) et les associations.

Enjeux : la transparence et l'évaluation.

### **1) Clarification des modalités de financements publics :**

Recensement, articulation et mise en cohérence des différentes formes (subventions, relations contractuelle) et sources de financement public des associations (outre les avantages fiscaux accordés aux donateurs): ministères et services déconcentrés, collectivités locales, fonds, organismes parapublics...

Construction d'une doctrine partagée sur le recours aux procédures de marchés publics, de recours aux appels d'offres et appel à projets, de subventions en tenant compte des spécificités associatives. La question de règles spécifiques d'accès du secteur non lucratif à la commande publique doit être notamment abordée.

Simplification des différentes formes et modes de reconnaissance des associations : agréments ministériels...

Point de « doctrine » : dans quelles conditions exercer des missions de service public (délégation de service public) ?

### **2) Sécurisation juridique des financements :**

Amélioration de la sécurisation juridique des financements des associations

Nouveau modèle de conventions pluriannuelles (CPO), compatible avec la réglementation européenne

Mise en place d'un dossier de demande de subvention facilitant et permettant d'améliorer les délais d'instruction et de paiement des subventions souvent problématiques pour la trésorerie des associations.

Question de doctrine : comment assurer la coexistence du bénéfice d'une subvention publique par une association et sa liberté d'expression et d'action ?

### **3) Financements alternatifs, financements privés :**

Panorama des financements alternatifs s'offrant aux associations pour trouver dans ces nouvelles sources de financements les réponses à leurs besoins :

L'emprunt bancaire à faciliter (garantie des prêts)

Recours aux: dons/générosité publique et avantages fiscaux à promouvoir (pas assez connus)

Mécénat d'entreprise et fondations

Développement du mécénat de compétence

Modalités de contrôle des fonds de dotation

Prochaines réunions : 30 Octobre de 9h30 à 12h30

12 novembre de 14h30 à 17h30

27 novembre de 9h30 à 17h00